

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 54/060/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 136/05 (AFR 54/053/2005 du 24 mai 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

CRAINTES D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Nouveaux sujets de préoccupation :

DÉTENTION AU SECRET / MORT EN DÉTENTION

SOUDAN

Mahmoud Gazira (h), issu de la communauté nouba, membre du Parti national unifié du Soudan

Hanan Mahmoud Gazira (f), fille de Mahmoud Gazira

Abdel-Aal Mahmoud Gazira (h), fils de Mahmoud Gazira

Adil Gazira (h), frère de Mahmoud Gazira

El Amin Kuku (h), 13 ans (infirmes)

un homme libéré :

Mayak Nich (h), issu de l'ethnie dinka, responsable communautaire dans le camp de personnes déplacées de Soba Aradi

un mort :

Abdallah Daw Al Bait Ahmed (h)

nouvelles personnes menacées :

Anid Kau Lioi (f), fille de Mayak Nich

Akuch Kau Lioi (f), fille de Mayak Nich

ainsi qu'un très grand nombre de résidents du camp de Soba Aradi

Londres, le 16 juin 2005

Les arrestations se poursuivent au camp de personnes déplacées de Soba Aradi, situé à Khartoum-Nord. Selon les informations recueillies, plus d'une centaine de personnes sont toujours privées de liberté ; la plupart sont détenues au secret dans des lieux inconnus. La mort en détention d'Abdallah Daw Al Bait Ahmed, dans des circonstances qui laissent penser qu'il a été torturé à mort, ravive les inquiétudes de l'organisation.

Anid Kau Lioi et Akuch Kau Lioi, les filles de Mayak Nich (libéré), ont été appréhendées à Shagera, dans la banlieue de Khartoum, dans la soirée du 13 juin 2005. Il semble que leur arrestation ait eu pour but de persuader leur frère, entré dans la clandestinité, de se rendre. Anid et Akuch Kau Lioi ainsi que d'autres détenus auraient été battus et soumis à des tortures ou à d'autres formes de mauvais traitements par les forces de sécurité.

La majorité des personnes arrêtées, manifestement, le 24 mai 2005 et les jours suivants au camp de personnes déplacées de Soba Aradi auraient été libérées, mais on pense que plus d'une centaine sont toujours privées de liberté. On ignore où elles se trouvent ; cependant, elles semblent avoir été réparties dans divers postes de police, locaux des forces de sécurité ou prisons. Selon les informations reçues, la situation à Soba Aradi est extrêmement tendue. La plupart des responsables communautaires ont fui la région par crainte d'être arrêtés. Les résidents qui sont restés refusent de partir et sont la cible de raids policiers quotidiens.

Issu de la communauté bani hussain du Darfour, Abdallah Daw Al Bait Ahmed vendait de la nourriture dans la rue à Soba Aradi, où il a été interpellé le 24 mai dernier. Les membres de sa famille sont restés sans nouvelles de lui jusqu'à ce qu'ils apprennent qu'il se trouvait à la morgue de l'hôpital de Khartoum. Le personnel de l'établissement leur a indiqué qu'Abdallah Daw Al Bait Ahmed était déjà mort à son arrivée à l'hôpital, le 8 juin. La famille a mis cinq jours à obtenir la restitution du corps. Selon certaines sources, les résultats de l'autopsie montrent qu'Abdallah Daw Al Bait Ahmed a été battu longuement et violemment, à divers endroits de son corps, notamment la tête, avant de mourir. Il aurait été détenu au poste de police situé près de Soba Aradi ; l'avocat de la famille a déposé une plainte pour meurtre contre la police, au titre de l'article 130 du Code pénal du Soudan.

Ces interpellations sont liées aux affrontements qui ont opposé la police à des personnes déplacées résidant dans le camp de Soba Aradi, le 18 mai, et qui se sont soldés par la mort de 14 policiers et au moins 15 civils. Les heurts ont manifestement éclaté lorsque la police a tenté de déplacer de force un certain nombre d'habitants du camp. Le poste de police de Soba Aradi a été incendié au cours

de ces événements. Le gouvernement de l'État mène une politique consistant à réinstaller, sans véritable consultation, des personnes déplacées dans les alentours de Khartoum, en usant, bien souvent, de la force, et en ne proposant aucune solution de remplacement satisfaisante pour ce qui est du logement et des services de base, des initiatives qui ont été critiquées par les Nations unies.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment qu'une enquête soit ouverte sans délai sur la mort en garde à vue d'Abdallah Daw Al Bait Ahmed, des suites des passages à tabac violents et prolongés qui lui ont été infligés au poste de police situé près du camp de personnes déplacées de Soba Aradi ;
- exprimez l'inquiétude que vous inspirent les éléments tendant à démontrer que les personnes appréhendées sont soumises à des tortures ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Anid et Akuch Kau Lioi, les filles de Mayak Nich, ont été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements ; demandez qu'elles soient traitées avec humanité et autorisées à entrer en contact avec leur famille et à consulter un médecin et un avocat ; demandez également leur libération immédiate, dans l'hypothèse où elles serviraient d'otages pour que leur frère se rende aux autorités ;
- exhortez les autorités à révéler sans délai l'identité et le nombre des personnes arrêtées à Soba Aradi depuis les affrontements du 18 mai, ainsi que leur lieu de détention ;
- demandez instamment que toutes les personnes détenues soient traitées avec humanité et autorisées sans délai à consulter un avocat, à voir leurs proches, à recevoir la visite d'observateurs des Nations unies chargés de veiller au respect des droits humains ainsi qu'à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- engagez les autorités à les libérer dans les meilleurs délais, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas elles devront être jugées dans le respect des normes internationales d'équité ;
- priez les autorités d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les événements qui se sont produits à Soba Aradi ainsi que sur le traitement réservé aux détenus et demandez-leur de rendre publiques les conclusions de ces investigations.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Khartoum :

Mr Abdul Haleem Mutafi
Governor of Khartoum State
Khartoum State
Soudan

Fax : +249 183 770143

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace, PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 779977 / 780796 (Veuillez indiquer : *"For the attention of the First Vice-President"*)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Vice-Président,*

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 780796 (Veuillez indiquer : *"For the attention of the Minister of Justice"*)

Courriers électroniques : info@sudanjudiciary.org

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

Dr Abdel Moneim Osman Taha
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights
Khartoum, Soudan

Courriers électroniques : human_rights_sudan@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*